

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES
CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**FAULX - EHPAD Pasteur – Logements - M
P09RU40H015**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté de communes du Bassin de Pompey et de la commune de Faulx pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site EHPAD Pasteur situé sur le territoire communal de Faulx afin de mener le projet de création de logements en cœur de village,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de prestations de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et la déconstruction du bâtiment situé sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 60 000 €TTC pris en charge à 80 % par l'EPFL et 20% par la communauté de communes du Bassin de Pompey.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Bassin de Pompey et la commune de Faulx la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

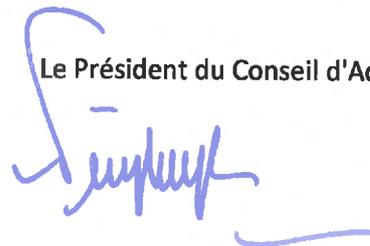
LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER